



## COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU 7 JUILLET 2016

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la réunion s'est tenue sans condition de quorum. Celui-ci ayant cessé d'être atteint au cours de la séance du 30 juin 2016, les points examinés au cours de la présente séance ont été reportés.

La présidence a été assurée par M. Daniel DELCROIX, 2nd Vice-Président

Titulaire(s) présent(s) : M. Bernard OGIEZ ; M. Alain LHERBIER ; M. André JAKUBOWSKI ; M. Daniel DELCROIX ; M. Philippe MILOSZYK ; Mme Marguerite DEPREZ-AUDEBERT ; M. Philippe KEMEL (à partir du point d'information sur le choix des matériaux)

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s) : M. Laurent DUPORGE ; M. Yvon LEJEUNE ; M. Jean-Luc DAUCHY ; M. Jean-Paul DECOURCELLES ; M. Michel BOUCHEZ ; M. Jean-Pierre CORBISEZ ; M. Jean HAJA ; M. Eugène BINAISSE ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Mauricette D'HERMY ; M. Philippe KEMEL ; Mme Annick DUHAMEL ; M. Bernard CAILLIAU ; Mme Janine PROOT ; M. Alain WACHEUX.

Suppléant(s) présent(s) : M. Daniel KRUSZKA ; M. Alain MASSON ; M. Nicolas COUSSEMENT ; M. Maurice LECOMTE.

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s) : Mme Naceira VINCENT ; Mme Samia GACI ; Mme Donata HOCHART ; M. Sylvain ROBERT ; Mme Laurence DEPORTEER ; Mme Annie FLAMENT ; Mme Sabine VAN HEGHE ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Marine TONDELIER ; Mme Ginette CHEMIN ; M. Didier HOLT ; M. René MARTIN ; M. Claude LEMAÎTRE ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Marc KOPACZYK ; M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Gérard PAILLARD.

Pouvoirs / Représentations : M. Jean-Pierre CORBISEZ : pouvoir à M. André JAKUBOWSKI ; M. Philippe KEMEL représenté par M. Alain MASSON ; M. Daniel MACIEJASZ représenté par M. Nicolas COUSSEMENT ; M. Michel BOUCHEZ représenté par M. Daniel KRUSZKA.

Invité(s) Présent(s) : NEANT

Secrétaire : M. Philippe MILOSZYK

Administration : M. Fabrice SIROP ; Mme Hélène LION ; M. Ludwig MAUDRICH ; M. Paskal BARBELETTE.

\* \*  
\*

### Le comité syndical,

1°) **Autorise** le Président à déposer, dans le cadre du projet de BHNS – BuLLe 2 / BuLLe 6 (côté Artois-Comm.) le dossier au titre de la procédure relative à l'installation d'un ouvrage, d'un travail ou d'une activité (procédure IOTA) et ses sous-dossiers et, notamment, la demande d'autorisation de défrichement au niveau de la friche Foulon – rue des Festeux, à Bruay-la-Buissière.

**Approuvé à l'unanimité (10 voix)**  
**2016/65/CS**

2°) **Approuve** l'avenant n°5 à la convention sur l'acceptation des titres urbains sur le réseau TER du PTU Artois Gohelle, **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle à le signer, **précise** qu'à compter de 2016, le montant de la contribution s'élève à 747 334€, avec une prise en charge de la Région à hauteur de 50% (le montant de la participation du SMT va donc s'élever à 373 667€), et que le présent avenant prolonge l'intégration tarifaire jusqu'au 31 décembre 2025.

**Approuvé à l'unanimité (10 voix)**  
**2016/69/CS**

3°) **Approuve** la convention avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais relative aux modalités administratives et financières de prise en charge de voyageurs à l'intérieur du périmètre du SMT, et **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle à la signer.

**Approuvé à l'unanimité (10 voix)**  
**2016/66/CS**

4°) **Approuve** l'avenant n°2 de prolongation de la convention conclue avec la commune de Pernes-en-Artois pour le prolongement de la ligne DUO 66, et **autorise** le Président à signer ledit avenant.

**Approuvé à l'unanimité (10 voix)**  
**2016/67/CS**

5°) **Autorise** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°15SM35 –travaux de réhabilitation du Centre de Maintenance et de Remisage – Béthune ZAL Washington :

- La société Sotrax concernant le lot n°1 (VRD – Espaces Verts) pour un montant de 113 866,60 € H.T
- La société Provalibat concernant le lot n°2(Gros œuvre) pour un montant de 192 700 € H.T
- La société Laurence concernant le lot n°3(Charpente - bois) pour un montant de 103 000 € H.T
- La société Fer-Art concernant le lot n°5(Serrurerie) pour un montant de 61 185,08 € H.T
- La société STM concernant le lot n°6 (menuiseries extérieures) pour un montant de 66 880 € H.T
- La société: Karpinski concernant le lot n°7 (menuiseries intérieures) pour un montant de 46 146,98 € H.T
- La société Dussart pour le lot n°8 (cloisons plafonds) pour un montant de 117 754,69 € H.T
- société Satelec pour le lot n°9 (électricité) pour un montant de base de 197 524,22 € H.T et l'option à 7 920,47 € H.T (total du lot : 205 444.69 € H.T)
- La société C2JL pour le lot n°10 (CVC – Plomberie – sanitaires – faïences) pour un montant de 276 160,09 € H.T
- La société Bateurs pour le lot n°11 (carrelage – faïences) pour un montant de 26 647,29 € H.T
- La société Decaux pour le lot n°12 (peinture - nettoyage) pour un montant de 70 332,70 € H.T
- La société Axe ingénierie pour le lot n°13 (air comprimé et huiles) pour un montant de 45 911 € H.T
- La société Delahay pour le lot n°14 (gaz d'échappement) pour un montant de 12 340 € H.T
- La société NC déménagement pour le lot n°16 (déménagement) pour un montant de 13 380 € H.T

**Autorise** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché et **précise** que la procédure pour le lot n°4 est déclarée infructueuse compte tenu du montant des offres reçues largement supérieur à l'estimation (plus de 100%) : afin d'avoir une nouvelle étude de l'estimation du lot, il sera relancé ; le lot n°15 est déclaré sans suite compte tenu du montant des offres reçues largement supérieur à l'estimation (plus de 100%) et ne sera pas relancé mais il sera pourvu au besoin par le biais de la centrale d'achats d'AGIR.

**Approuvé à l'unanimité (10 voix)**  
**2016/68/CS**

\* \*  
\*

**Des informations ont été délivrées aux membres du Comité sur les questions suivantes :**

- Pondération des critères d'analyse des offres dans le cadre des marchés publics du SMT Artois-Gohelle ;
- Point d'étape sur le projet de BHNS (phase administrative) : enquête publique ;
- Evolution du régime d'exonérations du versement transport pour certaines associations ;
- Point d'étape sur la procédure de DSP
- Exposé sur le choix des matériaux dans le cadre du projet de BHNS